

SUIVI DE PARTICIPATION

Nous confirmons que _____ a complété l'activité d'autoapprentissage en ligne «Diverticulite non compliquée: un frein sur les antibiotiques».

Date : _____

MÉDECIN :

Cette activité est reconnue comme 0,50 heure (0,5 crédit) de formation médicale continue de section 1 par Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'une activité de développement professionnel reconnue (catégorie A) au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec.

Cette activité est également reconnue par le Collège des médecins de famille du Canada (ID-196042) et donne droit à 0,5 crédit Mainpro+. Vous pouvez déclarer un maximum de 20 heures (crédits) par année.

RÉSIDENT :

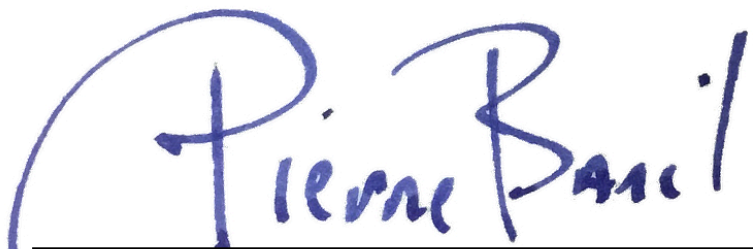
Le Collège des médecins de famille du Canada reconnaît 0,5 crédit de formation médicale continue (pour un maximum 20 crédits Mainpro+ par année).

Le Collège transfèrera automatiquement au premier cycle Mainpro+ de membre actif, jusqu'à 40 crédits certifiés Mainpro+ obtenus et réclamés pendant la résidence.

INFIRMIÈRE :

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada reconnaît un total de: 0,50 heure de formation médicale continue (pour un maximum annuel de 20 heures)

Les activités de formation continue accréditées par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada sont acceptées comme activités accréditées par l'OIIQ.



**Dr Pierre Baril MD CSPQ(MU)
Responsable de l'accréditation**

